

Le 20 janvier 1588, noble et respectable Antoine Favre, conseiller de Son Altesse le duc de Savoie et sénateur au Sénat de Savoie, fut député pour installer, en la charge de juge-mage de Bresse, Jean Ribod.

Ces fonctions de juge-mage ou lieutenant au bailliage de Bresse « étoient de très-grande considération ; car, outre qu'elles étoient ordinairement remplies de personnages de grande érudition, c'est qu'elles exemptoient de toutes tailles et charges, ce qui est cause qu'elles ont fait fondement de noblesse de beaucoup de familles de la province... (1). »

M. Philibert Le Duc, dans ses *Papiers curieux d'une famille de Bresse* (2), rapporte le volumineux inventaire qui fut dressé par le chatelain de Bourg, le 31 mai 1588, après la mort de Jean Ribod, juge-mage de Bresse, dont les Lettres sont rapportées ainsi qu'il suit :

« *Item* les lettres d'institution d'estat de juge-maje de Bresse concédées par Son Altesse au dict feu sieur Ribod, données à Turin, le premier décembre mil huit centz huictante-sept, signées CHARLES EMMANUEL et plus bas, *La Creste Carrorio*, scellées en cire rouge à cue (3) pendant, avec l'institution de ses gaiges de quattres centz soixante-huict livres (4) tous les ans données au dict lieu le mesme jour signées comme dessus et scellées en placard avec les arrestz d'interinement, d'icelles au souverain Sénat de Savoye et

(1) Guichenon, chap. xvii, *De la Justice*.

(2) Brochure imprimée en 1862, à Nantua, Aug. Arène.

(3) Queue.

(4) M. Ph. Le Duc a calculé que ces 468 livres de gages constituaient un revenu qui équivaldrait aujourd'hui à 1,975 fr. 74 c. — *Loc. cit.* p. 28.